

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 27 mai 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Dossier Bar Le Monthélie
- 2- Congé 1^{er} juillet reporté au 2 juillet
- 3- Engagement étudiant pour bureau municipal
- 4- Rapport Route Saint-Élie/Saint-Paulin
- 5- Emplacement Borne Route des Rivières
- 6- Bail Maison des Jeunes
- 7- Chèque 5 000,00 \$ Fabrique

RÉS. 2010-05-162 BAR LE MONTHÉLIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton connaît un développement touristique d'importance;

ATTENDU que des plaintes et une pétition comportant vingt-et-une signatures demandant que les règlements rattachés à la tenue d'un Bar soient respectés;

ATTENDU que dans plusieurs municipalités environnantes, des établissements de ce genre existent à l'intérieur du périmètre urbain et qu'aucun inconvénient ne semble existé;

ATTENDU qu'un dossier a été acheminé à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Richard Garant, appuyé par monsieur Robert Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec, qui a à émettre le permis d'alcool pour l'établissement 1592591 s'assure que le tout soit fait selon les règles de l'art et cela tant et aussi longtemps que ledit permis sera en vigueur.

Adoptée

RÉS. 2010-05-163 CONGÉ 1^{ER} JUILLET REPORTÉ AU 2 JUILLET

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le report du congé du 1^{er} juillet au 2 juillet.

Adoptée

RÉS. 2010-05-164 ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage Antoine Philibert au poste de commis au classement pour un période de sept semaines débutant le 28 juin 2010. Le salaire est de 9.50 \$/heure pour 24 heures par semaine.

Adoptée

RÉS. 2010-05-165 APPEL D'OFFRES ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la firme d'ingénieur Pluritec à demander des soumissions pour la réfection de la route Saint-Élie/Saint-Paulin. Les documents sont disponibles chez Pluritec et seront reçus à la municipalité de Saint-Paulin au plus tard le 16 juin à 11H00 pour être ouvertes aussitôt. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ne s'engage envers aucun soumissionnaire.

Adoptée

RÉS. 2010-05-166 BORNE ROUTE DES RIVIÈRES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal place la borne indiquant la route des Rivières sur le chemin des Loisirs à l'entrée du Bureau d'Accueil Touristique.

Adoptée

RÉS. 2010-05-167 BAIL A LONG TERME MAISON DE JEUNES

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire, pour la préparation d'un bail à long terme d'une durée de cinquante ans concernant la Maison des Jeunes O'Coeur des Montagnes.

Monsieur le maire, André Garant et madame la directrice générale, Micheline Allard, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le bail avec la représentante de la Maison des Jeunes.

Il est à noter que monsieur le maire André Garant s'est retiré de toute discussion concernant la présente résolution, Me Louise-Andrée Garant étant sa fille.

Adoptée

RÉS. 2010-05-168 CHÈQUE DE 5,000.00 \$ À LA FABRIQUE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse un montant de 5,000.00 \$ à la Fabrique de Saint-Élie-de-Caxton. Ce montant sera remboursé à la municipalité par une subvention du député monsieur Jean-Paul Diamond.

Adoptée

RÉS. 2010-05-169 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 22H10.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir.-générale

André Garant, maire